

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : 07.03.2016
Date d'affichage du compte-rendu : 16.03.2016
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 19

Le quatorze Mars deux mille seize, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice **MICHELET** Maire, Mme Sylvie **MAGNAIN** Adjoint, M. Joël **PROUST** Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** Adjoint, M. Rodolphe **FOURRE** Adjoint, M. Arthur **JONES**, Mme Jacqueline **LORET**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Sylvie **COUTEAU**, M. Stéphane **VASLIN**, Mme Séverine **BERLAND**, Mme Stéphanie **ROBERT**, M. Guillaume **GENDRAUX**, Mme Ginette **HAYE**, Mme Annie **GONNORD**, M. Patrick **PETIT** et Mme Peggy **AUGUSTIN**.

ETAIENT ABSENTS : M. Christian **GRIPPON** et Mme Dominique **COIRIER** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Séverine BERLAND et à Mme Sylvie MAGNAIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée.

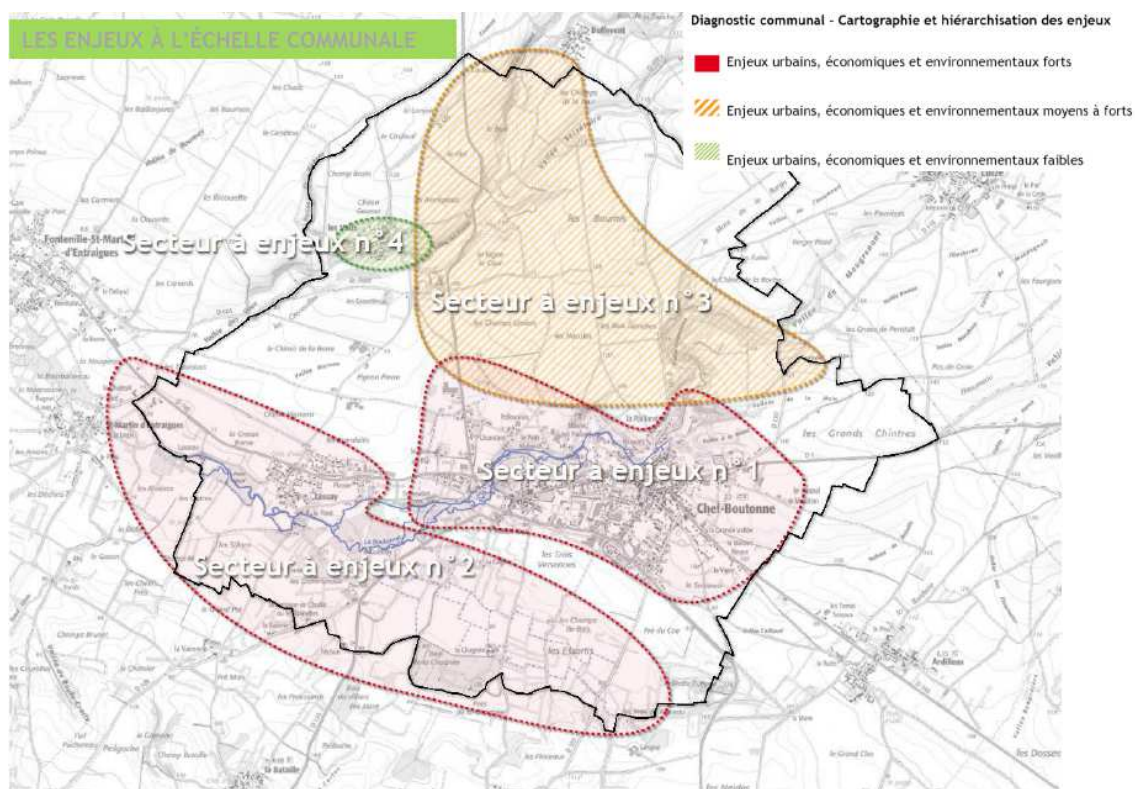
Après avoir adopté le compte-rendu de la séance du 15 Février 2016, le Conseil Municipal délibère comme suit :

PLAN LOCAL D'URBANISME DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

La réunion avec les Personnes Publiques Associées (PPA) et la réunion publique, fixées le 07.03.2016, avaient pour but de prendre connaissance du Projet d'Aménagement et de Développement Durables découlant des multiples réunions de travail organisées depuis le lancement de l'opération PLU.

A ce stade-là du dossier, il est obligatoire, selon le Code de l'Urbanisme, que le Conseil Municipal débattenne sur ce document intermédiaire qui a été transmis à chaque élu avec la convocation.

Monsieur le Maire en rappelle les points forts de ce document qui fixe les **enjeux d'évolution de la commune**.



Secteur à enjeux n°1 - Le bourg

- Conforter le développement urbain dans une enveloppe du bourg,
- Conforter l'équilibre entre les centralités,
- Conserver et protéger le patrimoine, témoin de l'histoire et de l'identité de la commune (cadre de vie et attractivité touristique),

Secteur à enjeux n°3 - La plaine agricole

- Protéger les terres agricoles et les vallées sèches (économie, paysage)
- Protéger strictement la ressource en eau potable (périmètres de protection et captages)

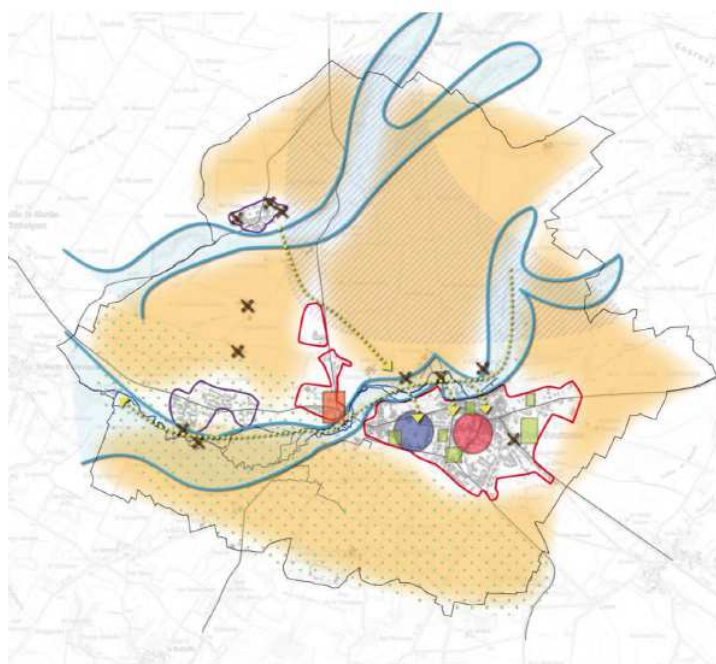
Secteur à enjeux n°2 - La Vallée de la Boutonne

- Prise en compte des risques inondations et aléas retraits-gonflements en limitant l'urbanisation sur Lussay
- Protéger les terres agricoles et la biodiversité de la plaine bocagère
- Protéger strictement la ressource en eau potable

Secteur à enjeux n°4 - Le village des Vaux

- Protéger les terres agricoles et les vallées sèches (économie, paysage)
- Limiter l'urbanisation et protéger le patrimoine bâti

ORIENTATIONS GENERALES EN 3 AXES MAJEURS



Préserver les espaces agricoles et naturels :

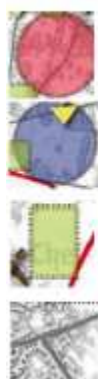
1



- En accueillant en priorité dans l'enveloppe urbaine du bourg de Chef-Boutonne, les constructions nouvelles sans consommer de terres agricoles sauf pour les besoins des entreprises existantes ou désirant s'implanter,
- En autorisant uniquement les constructions neuves en dents creuses sur Lussais et les Vaux,
- En maintenant les possibilités de développement des sièges d'exploitation,
- En évitant l'urbanisation en secteurs de trame verte et bleue (moitié sud de la Commune), en zones de risques de retraits-gonflements, d'inondations et sur le site Natura 2000, sans perturber l'agriculture (élevage),
- En limitant les constructions dans les périmètres de protection des eaux, sans perturber l'agriculture (élevage).

Maintenir l'attractivité du bourg avec 2 100 habitants à l'horizon 2027 :

2



- En renforçant le pôle de commerces et de services autour de la Place Caill,
- En confortant le pôle d'équipements publics et d'intérêt général de l'avenue Kennedy,
- En ciblant les opérations de renouvellement urbain à vocation d'habitat,
- En favorisant le réemploi du patrimoine bâti d'intérêt, source de diversification des logements et de qualité du cadre de vie

Protéger le paysage, le patrimoine hydraulique et l'eau des vallées (la Boutonne, Secrétaire, Coupeaume, les Fossés, les Vaux)

3



- En améliorant la gestion qualitative et quantitative de l'eau (inondations, risques de pollutions) par des dispositifs de gestion à la parcelle et de réserve d'emprises foncières pour la création d'ouvrages tampons collectifs,
- En protégeant le patrimoine bâti et paysager des vallées, source de qualité et d'identité locale,
- En confortant les continuités piétonnes dans la vallée de la Boutonne et vers le centre-bourg.
- En requalifiant la zone d'activités de la Garenne Guidée et le secteur du carrefour de la route de Melle.

THEMATIQUES	OBJECTIFS 2017-2027
CONSOMMATION D'ESPACE	Diviser de moitié la consommation de terres agricoles et naturelles sur la prochaine décennie, par rapport à la période 2005-2015. Protéger strictement les terres agricoles, sauf pour les besoins des entreprises (extensions, déplacements, mise aux normes, créations et nouvelles installations...) ou pour optimiser les équipements et les infrastructures existants (voiries et réseaux, secteur de la rue du Pont Supérieur et du Chemin vert) ou pour sécuriser le trafic routier (secteur de la Grande Vallée).
LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN, DENSITÉ ET RENOUVELLEMENT URBAIN	Atteindre dans les nouvelles opérations d'ensemble, une moyenne de 13 logements par hectare (densité brute), en donnant la priorité au renouvellement urbain. Prévoir une opération de réhabilitation de logements existants en centre-ancien, pour lutter contre la vacance, diminuer la consommation d'espaces et valoriser le patrimoine bâti.

Chaque élu est invité à se prononcer individuellement sur ce document. Ce document d'orientation est globalement apparu cohérent, logique et réalisé dans l'intérêt général en respectant les environnements naturels et agricoles et en tenant compte des contraintes nationales concernant notamment la volonté affirmée d'un retour à un habitat recentré.

Les élus évoquent par ailleurs :

- la prise en compte des zones inondables en faisant référence aux événements de 1982.
- l'accent mis sur la préservation de surfaces agricoles, la nécessité d'éloigner l'habitation du chef d'exploitation par rapport à sa ferme afin de faciliter la reprise de son exploitation à l'occasion de son départ en retraite par exemple.
- les zones à requalifier (zones de redynamisation économique – zones constructibles)
- la nécessité de ne pas être trop restrictif au niveau du PADD qui sera bien sûr précisé au gré de la procédure.

Monsieur le Maire apprécie la qualité de ce débat qui a duré 1 heure. Il remercie, par ailleurs, les membres de la commission dans laquelle sont cooptées des personnes très impliquées, intéressées et soucieuses du devenir de notre territoire.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Sylvie Magnain responsable de la commission « Animation de la ville » présente les dossiers et propositions de la commission :

Après en avoir délibéré, les élus valident les attributions suivantes :

- Attribution d'une aide de 1 000 € au Cycle Chef-Boutonnais pour l'organisation des Championnats Régionaux Cyclistes Route Séniors le 5 Juillet 2016.

Monsieur le Maire souligne l'importance de cette animation qui est la plus importante au niveau du Poitou Charentes et qui sera donc la dernière sous ce format, du fait de l'évolution de la Région. Il ajoute qu'il conviendra de soutenir ce projet et espère que les commerces seront ouverts à cette occasion car cela devrait générer un flux important de personnes.

- Attribution d'une aide de 1000 € au Comité des Fêtes du Chef-Boutonnais pour un projet de « Fête de la bière » à l'occasion de la Foire de Javarzay 2016.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Monsieur le Maire rappelle préalablement le mécanisme du budget et la relation entre la section de fonctionnement (écritures courantes) d'où se dégage une somme (recettes supérieures aux dépenses) appelée autofinancement pour financer des opérations affectées en section d'investissement.

Il précise que la Commission « Finances–Marchés Publics » a étudié les Comptes Administratifs du budget principal de la commune et des budgets annexes avant présentation au Conseil Municipal.

Ce document établi par l'ordonnateur (le Maire) retrace toutes les écritures (dépenses et recettes) effectuées au cours de l'année.

Madame Sylvie Magnain adjointe fera procéder au vote en l'absence de Monsieur le Maire qui, intéressé par la décision, quittera la salle.

Le bilan est ainsi présenté et commenté par Monsieur le Maire

BUDGET ANNEXE « GARENNE DU BOIS AUX PINS »

Seule l'intégration d'un emprunt réalisé en cours d'année est constatée. L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière. L'assemblée, à l'unanimité, valide le résultat ainsi établi :

	Recettes	Dépenses	Résultat 2015	Résultat reporté	Résultat
FCT	0 €	0 €	0 €	- 31 839,38 €	- 31 839,38 €
INV	325 000 €	0 €	325 000 €	-322 173,79 €	2 826,21 €

BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX

L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière. L'assemblée, à l'unanimité, valide le résultat ainsi établi :

	Recettes	Dépenses	résultat 2015	EXC 2014	Résultat cumulé 2015
fonctionnement	96 742,57 €	95 558,29 €	1 184,28 €	29 605,05 €	30 789,33 €
Investissement	35 974,82 €	12 905,86 €	23 068,96 €	37 744,65 €	60 813,61 €
		résultats cumulés	24 253,24 €	67 349,70 €	91 602,94 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE LA GARE

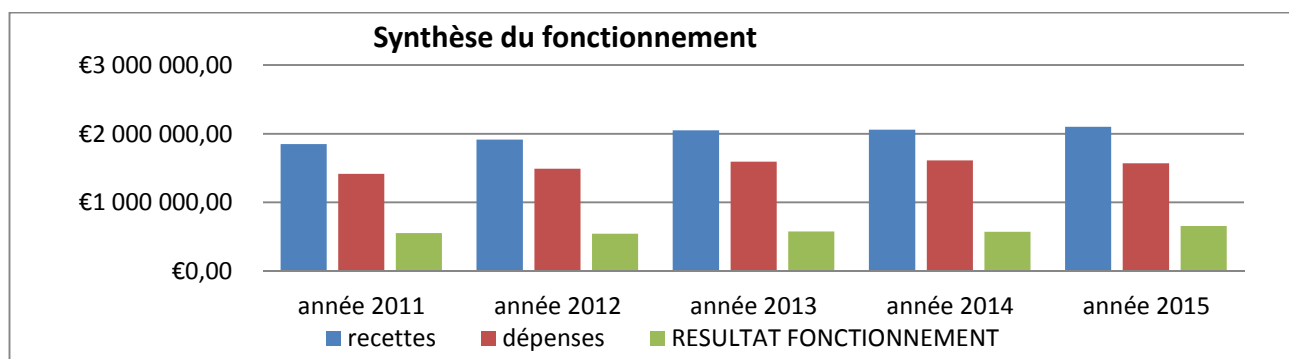
Monsieur le Maire rappelle que ce budget va évoluer car, à compter du 01.01.2016, toutes les locations communales, hormis les locations ponctuelles de salles, y seront affectées. Il prendra ainsi l'appellation « Parc locatif ».

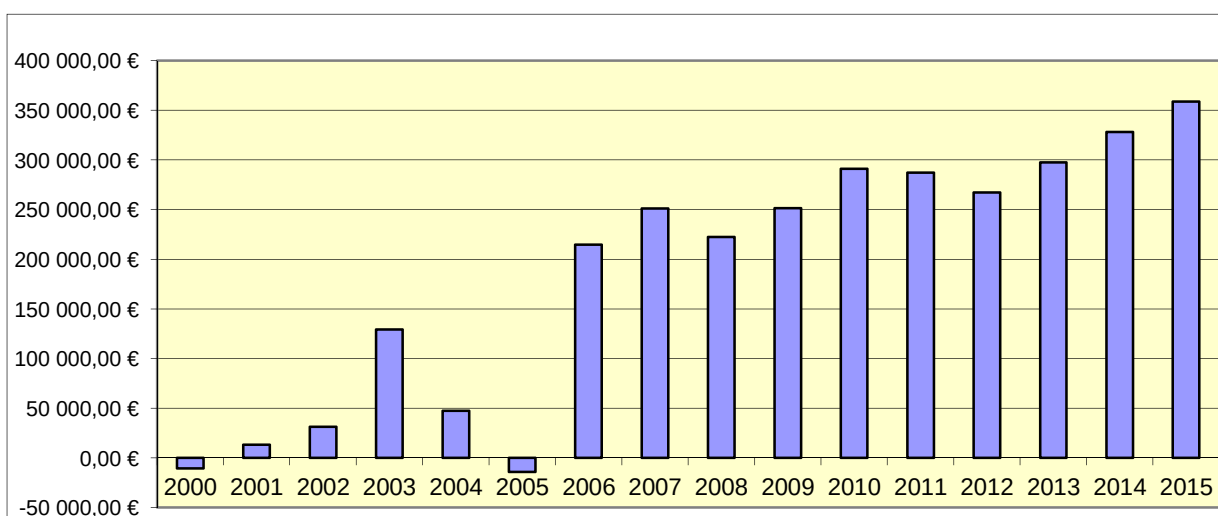
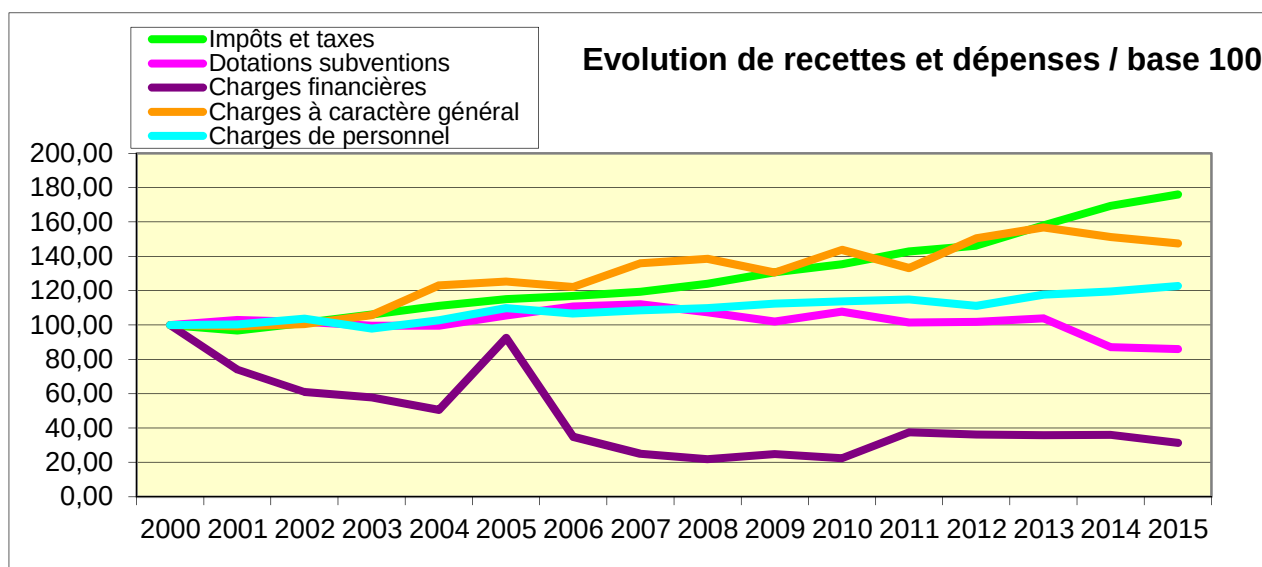
L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière. L'assemblée, à l'unanimité, valide le résultat ainsi établi :

	Recettes	Dépenses	Résultat 2015	résultat reporté	Résultat cumulé 2015
Fonctionnement	85 335,85 €	31 141,31 €	54 194,54 €	11 476,72 €	65 671,26 €
Investissement	63 172,47 €	44 000,00 €	19 172,47 €	-63 172,47 €	-44 000,00 €
		résultats cumulés	73 367,01 €	-51 695,75 €	21 671,26 €

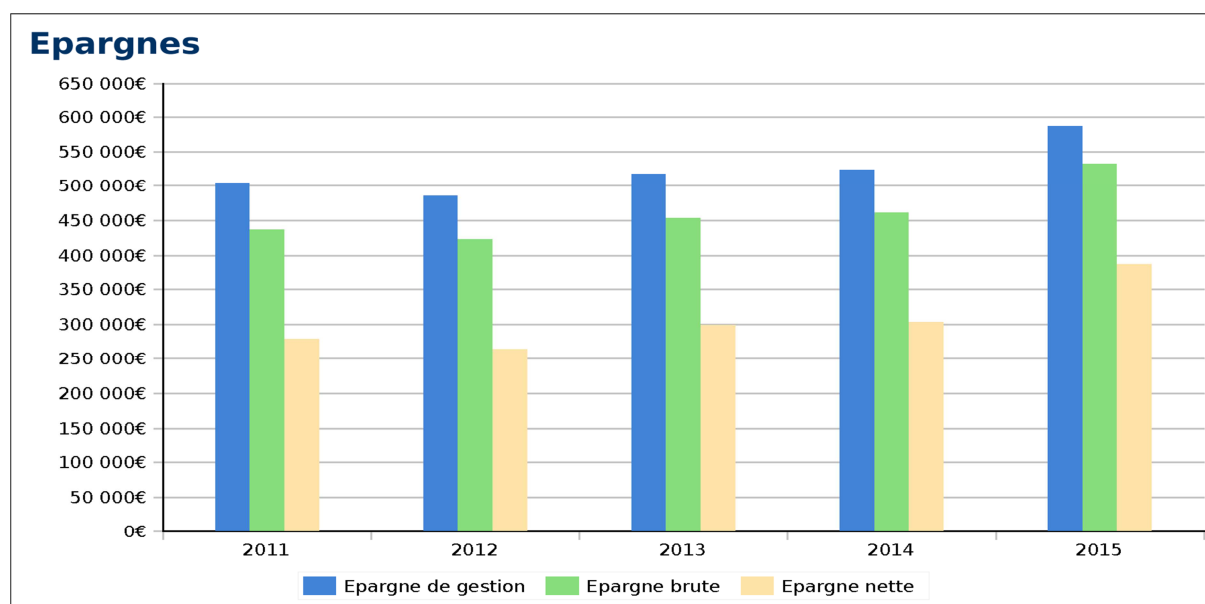
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire souligne les efforts conjoints des élus et agents qui ont permis d'améliorer les résultats en 2015. Ces résultats sont illustrés par des graphiques explicites :





Il est précisé que les taux d'imposition n'ont pas subi de variation depuis 2004 sauf en 2006 et 2007 avec une baisse pour tenir compte des transferts de compétences à la Communauté de Communes du Cœur du Poitou.



Monsieur le Maire souligne les points suivants illustrant une situation financière très saine :

- Diminution des dépenses de fonctionnement
- Renforcement de la capacité d'autofinancement à un haut niveau
- Situation favorable pour « absorber » les gros investissements

L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière. L'assemblée, à l'unanimité, valide le résultat ainsi établi :

	Année 2015	Résultat 2014	total cumulé
FONCTIONNEMENT			
recettes	2 101 764,52 €	133 619,91 €	2 235 384,43 €
dépenses	1 569 057,45 €		1 569 057,45 €
déficit			
excédent	532 707,07 €	133 619,91 €	666 326,98 €
INVESTISSEMENT			
recettes	800 254,13 €		800 254,13 €
dépenses	1 243 808,14 €		1 243 808,14 €
déficit			
excédent	-443 554,01 €	480 019,97 €	36 465,96 €
			702 792,94 €

COMPTES DE GESTION 2015

Le Compte de Gestion, document établi par le Trésorier, retrace toutes les écritures effectuées à la demande de l'ordonnateur (Le Maire). Celui-ci correspondant très exactement aux écritures figurant au Compte Administratif du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les Comptes de Gestion 2015 du budget principal de la commune et de chacun des budgets annexes.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS ET D'OPERATIONS 2016

Le Conseil Municipal échange sur la liste des projets d'investissements déjà évoqués par l'assemblée et/ou par la commission Travaux -Voirie et de la Valorisation du patrimoine.

Le Conseil Municipal y sélectionne d'ores et déjà quelques dossiers qui après discussion, sont validés à l'unanimité :

En investissement

- ✓ Eclairage du stade : intervention sur projecteur : 700 € HT - Entreprise Delaire
- ✓ Travaux de réfection du terrain d'entraînement de foot : 4 501,78 € HT – Sarl Guy Limoges
- ✓ Réalisation d'une passerelle au Moulin des Gonds : fourniture 800 € HT – travaux exécutés en régie
- ✓ Signalétique pour circuit VTT : 3 485,98 € HT - AD Production
- ✓ Création d'un site internet pour le Château de Javarzay : 2 800 € HT - Tête à clic

En fonctionnement

- ✓ Réalisation du plan des cimetières de Javarzay et de Lussais + intégration informatique : 900 € HT CEGID Public
- ✓ Mission d'assistance pour renégociation des contrats d'assurance : 1 850 € HT Delta Consultant

Monsieur le Maire informe les élus de la mise en œuvre par l'Etat d'une dotation de soutien à l'investissement public local. S'agissant de la fraction dédiée aux «centres bourgs», la Commune de Chef Boutonne a été sélectionnée dans la liste des collectivités éligibles « en raison du rôle d'attractivité et de centralité qu'elle joue sur le territoire ».

Une réflexion est menée quant aux projets qui pourraient bénéficier de cette dotation et pour lesquels le coût pour la commune serait tout à fait supportable.

Le Conseil Municipal est invité à y réfléchir pour officialiser une décision avant le 30.06.2016.

AMENAGEMENT DES SANITAIRES DU CENTRE CULTUREL MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de confier la réalisation des études préliminaires / plans / établissement du cahier des charges et du dossier de consultation des entreprises du projet d'aménagement des sanitaires du Centre Culturel à l'atelier du Trait pour un montant de 4 900 € HT.

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant : Relevés : 28/03 – 04/04, Esquisses : 08/04, AVP : entre les 25 et 30 /04, Validation au CM du 9/05, Lancement consultation : mi-mai, Choix des entreprises au CM du 06/06, Début des travaux en juillet.

AMENAGEMENT DE LA RUE DU DEPARTEMENT ET DE L'AVENUE DES FILS FOUQUAUD : FINANCEMENT

Monsieur Stéphane Vaslin membre de la commission « Finances » présente le résultat de la consultation menée auprès des organismes bancaires pour le financement des travaux d'aménagement de la rue du Département et de l'avenue des Fils Fouquaud. Le besoin est ainsi défini avec des affectations respectives sur le budget principal pour la voirie, sur le budget Parc Locatif pour les garages et sur le budget Eau pour le réseau.

	Affectation subvention	Travaux	Frais indirects	TVA	Coût net à financer	Proposition du montant d'emprunt
Budget commune	306 060,00 €	524 960,83 €	44 167,37 €		263 068,20 €	250 000,00 €
Budget eau	- €	45 833,77 €	3 856,21 €		49 689,98 €	40 000,00 €
Budget Parc locatif		84 393,68 €	7 100,43 €	16 878,74 €	108 372,84 €	80 000,00 €
	306 060,00 €	655 188,28 €	55 124,00 €	16 878,74 €	421 131,02 €	370 000,00 €

L'impact sur l'état de la dette est commenté puis après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à contacter les prêts suivants auprès du Crédit Agricole mieux-disant :

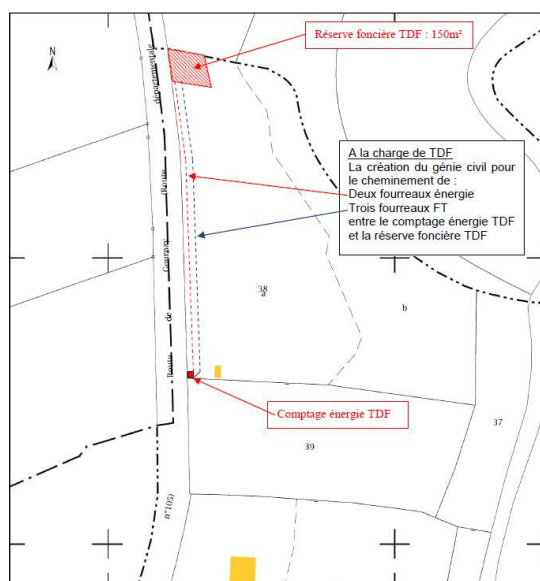
- Prêt de 250 000 €, durée 20 ans, Echéance Trimestrielle, Taux 2.02%, Frais de dossier 250 €
- Prêt de 40 000 €, durée 20 ans, Echéance Trimestrielle, Taux 2.02%, Frais de dossier 100 € Amortissement constant
- Prêt de 80 000 €, durée 15 ans, Echéance Trimestrielle, Taux 1.70%, Frais de dossier 100 €

ETUDE DES EAUX PLUVIALES DOSSIER DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS A LA DREAL

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de confier l'option concernant l'élaboration du dossier d'examen au cas par cas pour l'évaluation environnementale du plan de zonage EP à ARTELIA à qui l'étude des eaux pluviales a été confiée. Le montant de cette prestation est de 750 € HT.

ANTENNES DE TELEPHONIE : INSTALLATION D'UNE ANTENNE FREE

Monsieur le Maire indique que la société TDF mandatée par FREE pour implanter des mâts a contacté la commune pour la réalisation d'un projet d'installation de mât sur le terrain communal Route de Gournay.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 17 voix pour (2 abstentions), décide eu égard au montant du loyer annoncé :

Propositions	Tranchées TDF	Tranchées commune	Différence
Loyer sans construction	400 €	500 €	100 €
Loyer avec construction	1 800 €	2 400 €	600 €

de retenir l'option 2 qui stipule que la tranchée nécessaire serait faite par la commune (prestation de 500 à 800 € intégrée sur le contingent SIVU).

SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE DES DEUX-SEVRES

Considérant que la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Deux-Sèvres approuvé par le Conseil Départemental des Deux-Sèvres nécessite la prise de la compétence de l'article L1425-1 du Code général des collectivités territoriales par les Communautés de communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes du Cœur du Poitou relative au transfert de cette compétence :

Le transfert, à la Communauté de communes, de la compétence relative à l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrit dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Deux-Sèvres.

CIRCUIT VTT LA BOUTONNAISE

Monsieur Rodolphe Fourré, adjoint, présente le projet de circuit VTT qu'il a étudié.

Il a réuni les communes traversées (Ardilleux , Bouin, Chef-Boutonne, Fontenille -St Martin d'Entraigues, Hanc et Loizé) qui ont donné un accord de principe pour participer à sa création au prorata des kms de circuit sur chaque commune. Le coût de cet aménagement est de 4183.18€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, en accepte le principe, valide le devis annoncé de AD Productions et autorise la signature d'une convention de partenariat avec les communes indiquées précédemment.

Il est précisé que le circuit passe aux abords du Moulin des Gonds et qu'il convient eu égard à l'étroitesse du chemin qui longe la rivière d'envisager la mise en place d'une passerelle. Le Conseil Municipal accepte cet aménagement qui donnera lieu à la signature d'une convention avec M et Mme Roturier propriétaires du moulin, car l'ancrage de la passerelle sera faite sur leur mur.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargé de l'Animation de la ville et de la Communication

- Indique que la commission travaille à la journée « Les services publics ouvrent leurs portes » du 21 mai.
- Regrette le peu de participants à la réunion de présentation de la Loi POPE du 13.07.2015 qui fixe les orientations gouvernementales de la politique énergétique. L'objectif de cette rencontre était d'informer la population des possibilités d'aides en matière d'isolation.

Madame Nicole Bettan adjoint chargé des Affaires sociales

- Informe les élus d'une action « aide au permis de conduire » remise en cause du fait de la découverte tardive de la situation d'un bénéficiaire de l'aide qui ne répondait pas aux critères de sélection. Reproche lui a été fait de n'avoir pas dit la vérité au moment de la constitution de son dossier.
- Informe les élus que le CCAS organise en partenariat avec le CLIC du Pays Mellois, un temps d'information et d'échanges gratuits sur l'alimentation de la personne âgée, animé par une diététicienne, le 04.04.2016 de 14h à 16h au Centre Culturel.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux -Voirie et de la Valorisation du patrimoine

fait le point des travaux en cours (changement des lanternes d'éclairage exécuté à 66 %, respect du calendrier du chantier de Javarzay...)

Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses :

- La commission d'homologation pour le label Petites Cités de Caractère visitera Chef-Boutonne le 18.05.2016
- La Chronologie des chantiers nécessaire à l'efficacité des déviations routières est difficile à faire respecter par les entreprises qui interviennent sur le territoire.
- Personnel : Point sur les recrutements faits (remplacement d'Elodie Brunaud Lori – 96 candidatures + mission de ramassage de poubelles de la commune par une personne de l'association intermédiaire) et à venir (remplacement de Christiane Anderson à la Médiathèque – 36 candidatures)
- Réouverture du Château, le 26.03.2016 à l'occasion du week-end de Pâques.
- L'ouverture de la saison de pêche de l'étang du Château s'est bien passée.
- Prochaine réunion de la Commission Finances le 23.03.2016 et du Conseil Municipal le 11.04.2016.

Plusieurs dysfonctionnements d'éclairage public sont annoncés. L'entreprise Delaire sera sollicitée pour y remédier.

Puis la séance est close à 23 heures 55.

Ainsi délibéré, le 14.03.2016 en Mairie de Chef Boutonne,

Le Maire, Fabrice MICHELET.